

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 AOUT 2018

Nombre de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 10
Absents / Excusés : 06
Pouvoir : 03

L'an deux mille dix-huit

Le vingt-neuf août,

le Conseil Municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COURREGELONGUE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : mercredi 22 août 2018

M. GILLE a été désigné comme secrétaire de séance

PRESENTS : M. COURREGELONGUE - Mme DELRIEU-GILLET - M. PAULAY - Mme MARTINETTI-BRICE – M. PIRA - Mme ZOIA - Mme RATINAUD - M. LATASTE - M. GILLE – M. SCANDUIZZI.

POUVOIRS : M. LEBEDINSKY à M. PIRA - Mme SCAFFINI à Mme MARTINETTI-BRICE - Mme VALENTI à M. COURREGELONGUE

ABSENTS / EXCUSES : M. JUIN - M. MENIER - Mme PINASSEAU - M. TREZEGUET –Mme VALENTIN - M. BLANCHARD

Le compte rendu du conseil municipal du 29 août 2018 est adopté à l'unanimité.

1. Point Bibliothèque municipale : Présentation de l'esquisse et de l'avant-projet.

Monsieur le Maire présente l'esquisse du plan et avant-projet de la future bibliothèque proposés par l'architecte M. PEYRAUD.

M. Le Maire explique le plan de circulation, les matériaux façades avec en option un toit végétalisé.

Il explique le remplacement d'une fenêtre par une porte, côté ouest, pour accéder aux poubelles ainsi que l'ajout d'un point d'eau extérieur.

Une discussion s'engage au sujet de la connexion du jardin de la future bibliothèque au puits du parking devant le chalet. Cette question sera posée à l'architecte.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'avant-projet.

2. Personnel Communal : création et suppression de 7 postes suite à avancement de grade.

Monsieur le Maire explique que suite à l'avancement de grades de 7 agents, il est nécessaire de créer les nouveaux grades et supprimer les anciens.

Monsieur le Maire propose :

- La création du poste **d'Adjoint administratif principal de 1ère classe** et la suppression du poste **d'Adjoint administratif principal de 2ème classe**.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- La création du poste **d'Adjoint technique principal de 1ère classe** et la suppression du poste **d'Adjoint technique principal de 2ème classe**
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- La création de 3 postes **d'Adjoint technique principal de 2ème classe** et la suppression de 3 postes **d'Adjoint technique**
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- La création de 2 postes d'ATSEM **principal de 1ère classe** et la suppression de 2 postes **d'ATSEM principal de 2^{ème} classe**
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3. Personnel communal : création d'un contrat à durée déterminée de 20 heures hebdomadaires pour l'entretien des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de créer un emploi de non titulaire pour le bon fonctionnement des services.

Madame DELRIEU GILLET propose un premier emploi d'adjoint technique non titulaire de 20 h 00 hebdomadaire, d'une durée d'un an (du 30 Août 2018 au 29 Août 2019), pour remplir les missions d'entretien des bâtiments.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4. Concours du Receveur municipal : attribution d'indemnité

Monsieur le Maire explique que suite au départ à la retraite du Trésorier municipal et l'arrivée du nouveau trésorier, il est nécessaire :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à : Monsieur Philippe BOURGAREL, gérant intérimaire, pour la période du 1er mai au 30 juin 2018, Madame Laurence SAGE, receveur municipal, à compter du 1er juillet 2018
- d'accorder également à Madame Laurence SAGE l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45,73 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avant-projet.

5. Devis pour le feu d'artifice du 08 septembre 2018.

Monsieur le Maire présente le devis pour le feu d'artifice du 08 septembre 2018 de la société « TDS Europe CARAT Pyrotechnie » d'un montant de 1 440€ TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

6. Participation aux droits d'inscription des élèves de la commune de Virazeil au Conservatoire « Maurice Ravel » de Marmande pour l'année scolaire 2018-2019.

Monsieur le Maire explique que la commune de Virazeil décide chaque année d'une aide aux familles, venant en déduction de leur participation aux droits d'inscription des enfants qui fréquentent le Conservatoire Maurice Ravel de Marmande.

Conformément à la délibération de la commune de Marmande, cette aide ne doit pas avoir pour effet une participation des familles inférieure à celle des élèves originaires de Marmande.

Monsieur le Maire propose d'attribuer, pour l'année scolaire 2018/2019, une aide pour les enfants (jusqu'à 18 ans) des familles domiciliées à Virazeil :

- **52 €** pour le module « Jardins des Artistes »
- **75 €** pour le module « Premiers pas »
- **105 €** pour les modules « Cursus et Post cursus »
- **75 €** pour le module « Ateliers »

Il propose que cette aide vienne en déduction des droits d'inscription facturés aux familles par la commune de Marmande

Monsieur le Maire précise que le montant de la participation de la commune de Virazeil sera facturé par la commune de Marmande, avec la liste des élèves concernés, précisant les enseignements suivis.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

7. Aquaval :

Monsieur le Maire expose la convention AQUAVAL 2018/2019. Le tarif est de 38 euros par enfant et par trimestre. Il précise, à titre informatif, que le tarif est inchangé.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Monsieur le Maire explique que l'horaire n'est pas aisé pour l'organisation de la restauration scolaire. Il expose la nouvelle organisation pour les jours de sortie piscine : décaler de quelques minutes le service des enfants concernés.

8. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2017.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel. Le conseil municipal prend note du rapport.

9. Questions diverses

L'association « Les petites fées » demande un créneau horaire d'une heure supplémentaire le mercredi. Un débat s'engage. Le Conseil municipal accepte à la seule condition que la réservation soit accolée de l'heure déjà occupée. M. Paulay est chargé de l'annoncer à l'association.

Concernant les frais de scolarité des élèves marmandais scolarisés à Virazeil, Monsieur le Maire informe que la Commune est en attente de réponse de la Mairie de Marmande

Point sur les Poubelles des commerces dans le bourg : leur gestion par les commerçants s'améliore mais il faut rester vigilant.

Monsieur le Maire informe que les permanences du commissaire enquêteur pour l'enquête du PLU seront :

Le lundi 15 octobre 2018 de 09 h 00 à 12 h 00

Le mercredi 24 octobre 2018 de 09 h 00 à 12 h 00

Le mardi 30 octobre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00

Le samedi 10 novembre 2018 de 09 h 00 à 12 h 00

Le jeudi 15 novembre 2018 de 17 h 00 à 20 h 00

10. Travaux en cours

Néant

La séance est levée à 22 h 25